



**PREAVIS MUNICIPAL N° 01-2022
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

**SUR LA GESTION ET LES COMPTES
EXERCICE 2021**



TABLE DES MATIERES

Préambule	page 3
Le compte de fonctionnement	pages 4 et 5
Conclusion	page 6

PREAMBULE

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2021 présentent un excédent de revenus de **frs 7'944.52** alors qu'il avait été budgété un excédent de charges à hauteur de **frs 264'346.00**.

Durant cet exercice, nous avons pu maintenir le cap car nous n'avons pas entrepris les travaux de réfection de plusieurs tronçons de routes communales budgétés. Par contre, on peut relever que nous avons financé, par le ménage commun, les travaux de réfection de l'ancien collège à hauteur de **frs 666'910.00**.

Au niveau des finances, nous relevons des entrées d'impôts légèrement supérieures à nos prévisions d'un peu plus de **frs 180'000.00**.

Dans le dicastère des domaines et bâtiments, il est à relever les importants travaux d'électricité pour la mise aux normes de la halle Est à hauteur de **frs 19'000.00**. Nous profitons pour rappeler que ladite halle est dans un état de grande vétusté et ne pourra être rénovée.

Par mesure de sécurité, en 2020, nous avons dû procéder à la fermeture définitive du congélateur communal en urgence. Une partie des travaux entrepris ont été payés sur cette année-là. Le solde (tous les travaux de maçonnerie de la dalle séparant le local de l'appartement supérieur ainsi que la transformation dudit local en dépôt pour le restaurant thaï) se trouve dans les comptes 2021 à hauteur d'environ **frs 39'000.00**

Concernant l'ancienne laiterie, un montant de **frs 1'200.00** a été investi pour procéder à diverses modifications électriques demandées par notre locataire actuel.

Au dicastère des routes, nous relevons divers travaux dont le déplacement d'un passage piéton et l'élargissement du trottoir attenant pour un montant d'environ **frs 13'000.00** ainsi que la réfection du chemin du Bois de Ran pour un montant d'environ **frs 53'000.00**.

De plus, un montant d'environ **frs 34'000.00** a été investi en vue des études pour la réfection des chemins des Adoux et du Moulin.

Le dicastère des ordures ménagères est stable et respecte le budget établi.

Nous relevons au dicastère de l'épuration l'équilibre parfait entre les charges et les revenus.

Pour la deuxième année consécutive, une bonne surprise est constatée pour le dicastère instructions publiques. En effet, l'ASIRE aura coûté en 2021 **frs 460'797.00** alors que le budget prévoyait un montant de **frs 494'600.00** soit une différence d'environ **frs 33'800.00**.

Au dicastère police, nous constatons une augmentation d'environ **frs 6'000.00** due au décompte final provisoire de la péréquation.

Au chapitre de la sécurité sociale, il est à relever pour la deuxième année consécutive que la Municipalité est venue en aide à notre tenancière de l'Auberge, dans le cadre du COVID, en lui octroyant la gratuité de divers mois de loyers pour environ **frs 29'000.00**.

Concernant la facture sociale, on peut constater une diminution d'environ **frs 25'000.00** et ceci grâce aux premiers effets de la prise en charge d'une partie de cette dernière par le Canton. Ceci a permis de compenser l'augmentation de la facture de l'EFAJE (accueil pré et parascolaire). Un dernier point sur ce dicastère concerne la mise en place d'un défibrillateur pour lequel nous avons dû payer les frais d'installation à hauteur d'environ **frs 650.00**, le solde étant le montant du leasing y relatif.

LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2021	Comptes 2021	Différence
21.400.1	Impôt sur le revenu	1'450'000.00	1'516'700.40	66'700.40
21.400.2	Impôt sur la fortune	140'000.00	191'104.71	51'104.71
21.400.3	Impôt à la source	20'000.00	24'603.42	4'603.42
21.402	Impôt foncier	145'000.00	148'098.40	3'098.40
21.404	Droit de mutation	25'000.00	32'904.15	7'904.15
21.406	Impôt sur les chiens	8'000.00	9'300.00	1'300.00
21.409	Impôt récupéré après défalcation	0.00	9'967.59	9'967.59
21.422	Intérêts de retard	10'000.00	16'530.43	6'530.43
21.441	Impôt sur les gains immobiliers	35'000.00	62'868.10	27'868.10
21.451	Participation et remb. du canton	0.00	4'737.43	4'737.43

2.3 Domaines et Bâtiments

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2021	Comptes 2021	Différence
3511.314	Halles est entretien	4'000.00	19'731.50	15'731.50
3520.314	Entretien congélateur	0.00	27'969.15	27'969.15
3522.314	Entretien ancienne poste	1'000.00	12'629.30	11'629.30
355.314	Entretien ancienne laiterie	0.00	1'247.35	1'247.35

2.4 Travaux

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2021	Comptes 2021	Différence
41.314.1	Entretien des routes	280'000.00	143'760.00	-136'240.00

2.5 Instruction publique

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2021	Comptes 2021	Différence
50.352	ASIRE	494'600.00	460'797.55	-33'802.45

2.6 Police

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis

N° compte	Libellé	Budget 2021	Comptes 2021	Différence
61.351	Part à des charges cantonales	69'882.00	75'435.00	5'553.00

2.7 Sécurité sociale

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2021	Comptes 2021	Différence
71.366	Aides individuelles	0.00	37'287.50	37'287.50
72.351	Facture sociale	392'522.00	367'093.00	-25'429.00
72.365.1	Garderies	93'400.00	112'656.29	19'256.29
73.314	Entretien défibrillateur	0.00	1'174.65	1'174.65

CONCLUSION

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En conclusion, nos comptes 2021 montrent un excédent de revenu de **frs 7'944.52**. Comme expliqué plus haut dans ce préavis, certains comptes présentent des différences importantes entre budget et comptes, elles vous ont été expliquées via le présent préavis.

Si d'un côté nous connaissons la situation délicate de la commune avec un capital somme toute faible de **frs 147'000.00** et d'une marge d'autofinancement insuffisante pour financer la rénovation du collège, il est à relever le tour de force que constitue le fait d'avoir consenti plus de **frs 600'000.00** d'investissements sans augmenter nos emprunts.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

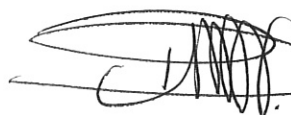
- vu le préavis municipal No 01-2022
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- oui le rapport de la Commission de gestion

DECIDE

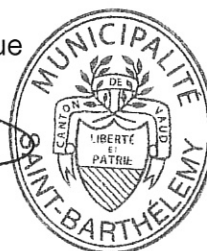
1. d'adopter les comptes 2021 tels qu'ils ont été présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



V. Pirrello



La Secrétaire



S. Corbaz